

Le 15 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des restrictions de l'usage de l'eau potable dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

Par arrêté du 15 décembre 2025, le Préfet du Haut-Rhin lève immédiatement l'intégralité des interdictions relatives à la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

Les analyses réalisées par l'ARS Grand Est sur l'eau produite par les puits situés à Saint-Louis Neuweg et désormais filtrée sur charbons actifs ont confirmé que la somme des 20 PFAS contrôlés dans l'eau destinée à la consommation humaine est bien inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre. Dès lors, l'eau du robinet des 7 communes desservies par ce puits (Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf) est propre à la consommation.

Pour rappel, en raison d'un dépassement régulier de la limite de qualité concernant les PFAS réglementés dans l'eau du robinet, le préfet du Haut-Rhin avait interdit, par arrêté du 25 avril 2025, la consommation d'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons, pour les personnes sensibles de 11 communes de Saint-Louis Agglomération (Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf).

L'arrêté prescrivait également la présentation et la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant de rétablir, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, les taux réglementaires dans les 11 communes impactées.

Le 9 septembre 2025, après des travaux de mise en conformité au travers de l'installation d'unités mobiles de traitement, la restriction de consommation avait été levée dans les communes desservies par les puits situés à Bartenheim et Hésingue à savoir : Bartenheim, Hésingue (hors ZI du Liesbach), Kembs et Rosenau.

Désormais, des travaux de pérennisation de la qualité de l'eau sont mis en œuvre sur l'ensemble des puits desservant les communes concernées :

- à moyen terme, avec la construction d'usines de traitement à charbon actif qui seront mises en service en 2027
- à long terme, avec le lancement d'études pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La Préfecture, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, l'ARS Grand Est, la DREAL, et la DDT, restent pleinement mobilisés dans la conduite des travaux de moyen et long terme.

Chronologie des travaux

Durant le mois de juillet 2025, Saint-Louis Agglomération et son contractant Veolia ont installé des unités mobiles de traitement (UMT) sur les zones de captage situées à Bartenheim et à Hésingue. Au cours du mois d'août 2025, des campagnes de tests sur l'eau filtrée au moyen de charbons actifs ont été menées par l'ARS Grand Est et Saint-Louis Agglomération. Les analyses effectuées ont confirmé que la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Nais MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70
Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61

Au mois de novembre 2025, les travaux de préparation, de raccordement et d'adaptation des équipements existants sur la zone de captage située à Saint-Louis se sont achevés. Six unités mobiles de traitement ont été installées sur cette zone. Des campagnes de tests sur l'eau filtrée au moyen de charbons actifs ont été menées par l'ARS Grand Est et Saint-Louis Agglomération. Les analyses effectuées ont confirmé que la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.

Ainsi, à ce jour, la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée aux 11 communes concernées par l'arrêté préfectoral du 25 avril dernier.

En parallèle, des travaux à moyen terme sont menés avec la construction d'usines de traitement pérennes dotées de centrales à charbon actif, sur les mêmes sites. Les études sont en cours de finalisation pour un démarrage de la construction de ces ouvrages courant 2026 et une mise en service en 2027.

En complément et à plus long terme, Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lancera en 2026 son schéma directeur d'eau potable afin d'étudier la sécurisation du territoire en eau potable, en complément des dispositifs déjà engagés.

Des investigations conduites dans le cadre du comité de suivi sont en cours pour connaître l'origine de la contamination et définir, le cas échéant, les mesures de maîtrise. Elles incluent des campagnes de mesures sur les piézomètres existants, des prélèvements sur les bassins de stockage des eaux pluviales, l'analyse de l'historique d'usage de mousses anti-incendie sur la plateforme aéroportuaire et chez les industriels, ainsi que des actions complémentaires (piézomètres, carottages). Les résultats seront disponibles dans les prochains mois.

Coûts et financement des travaux

Coûts estimés :

- Unités mobiles de traitement : 6 500 000 € HT
- Construction des stations de traitement : coût pouvant aller jusqu'à 13 500 000 € HT
- Exploitation des stations de traitement : 600 000 € HT par an

En l'état actuel, des financements extérieurs sont prévus :

- L'État, au titre de sa mission de cohésion des territoires et de soutien aux collectivités (via notamment le Fonds National d'Aménagement Des Territoires - FNADT) : 500 000 € et à travers l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de ses missions de soutien à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à la lutte contre les pollutions pour un montant de 1 500 000 €
- L'EuroAirport, dans le cadre d'une démarche partenariale et responsable, apportera une contribution correspondant à 50 % des coûts d'investissement dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros.
- La Région Grand Est subventionnera les investissements à hauteur de 250 000 €.

Saint-Louis Agglomération continue le tour de table pour trouver de nouveaux cofinanceurs. La Banque des territoires a été consultée pour une souscription d'un Aqua Prêt caractérisé par un taux lié à celui du livret A et une très longue durée.

Saint-Louis Agglomération, en tant que personne morale responsable de la production et de la distribution de l'eau, assurera la maîtrise d'ouvrage des projets et contribuera à l'équilibre financier de l'opération.

La question du prix de l'eau sera discutée dans les années à venir pour garantir la pérennité du service public.

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Nais MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70
Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61